

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres
en exercice : 22

Nombre de membres
présents ou représentés : 21

Date de la convocation :
18 mars 2025

EXTRAIT n°08
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 07 avril 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 07 avril à 09 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 18 mars 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-7-1-2-08 Adoption du budget primitif 2025 du CIAS

Présents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CONTANT Véronique, Madame CLUCHIER Marie Christine, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTO Serge, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame GAILLARD Elisabeth,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.13

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : cias@cc-deuxrives.fr

2025_D_7_1_2_08

Objet : Adoption du budget primitif 2025 du CIAS

Service émetteur : CIAS

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

- après avoir entendu et approuvé le Budget Primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 4 981 600,00 € en section Fonctionnement
- 250 000,00 € en section Investissement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré et à la majorité,

décide d'approuver la reprise des résultats de l'exercice 2024,

décide de reporter les résultats de l'exercice 2024, et d'affecter comme suit :

- * un excédent de fonctionnement (002) : 3 97 923,35 €
- * un excédent d'investissement (001) : 16 153,14 €
- * des restes à réaliser en investissement de : 110 281,43 €

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 07 avril 2025
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du CIAS

Daniel ZANIN



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 08 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 08 AVR. 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 18/03/2025

Présenté par LE PRESIDENT (1),
A VALENCE D AGEN, le 07/04/2025Délibéré par l'assemblée LE CONSEIL D ADMINISTRATION (2) en session ORDINAIRE
A VALENCE D AGEN, le 07/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante LE CONSEIL D ADMINISTRATION (2),(3).

BARDOLS GENEVIEVE	
BENVENUTO RAYMOND	
BONGIOVANNI GERARD	
BOUSSIE ANNE-MARIE	
CLUCHIER MARIE-CHRISTINE	
CONTANT VERONIQUE	
CRISTIN ROBERT	
DINIZ-DUPRAT JEAN-LUC	
DUBURC SYLVIE	
DUCASSE MARIE-NOELLE	
DUJAY-BLARET JANINE	
DUPUY JEAN	
ESCUDÉ VANESSA	
GAILLARD ELISABETH	 excessée
GROTTO SERGE	
MAERTEN MARIE-BERNARD	 Maerten
MALOSSE SYLVIE	
MARCHIOL LIDO	
MERIEL GUY	

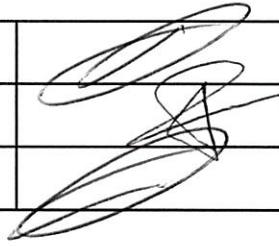
V - ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

PERE CATHERINE



VRECH REGINE

ZANIN DANIEL

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/04/2025, et de la publication le 07/04/2025
A VALENCE D AGEN, le 07/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.